

SAS 123CLUB PME 2017 MANON

94 Rue de la Victoire
75009 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

SAS 123CLUB PME 2017 MANON

Société par actions simplifiée au capital de 5.000.100 euros

Siège social : 94 Rue de la Victoire
75009 PARIS

RCS PARIS 830 049 458

⌘⌘ ⌘⌘ ⌘⌘

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

SAS 123CLUB PME 2017 MANON

Société par actions simplifiée au capital de 5.000.100 euros

Siège social : 94 Rue de la Victoire
75009 PARIS

RCS PARIS 830 049 458

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 123CLUB PME 2017 MANON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société 123CLUB PME 2017 MANON à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 30 janvier 2026

Pour la SARL MS CONSEIL

Matthias SITBON

Commissaire aux Comptes

*Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence*



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 000 075	1 219 000	3 781 075	5 000 075
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 000 075	1 219 000	3 781 075	5 000 075
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 999		10 999	11 437
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	300 000	300 000		300 000
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	32 557		32 557	6 940
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	343 556	300 000	43 556	318 377
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 343 631	1 519 000	3 824 631	5 318 452



Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000 100	5 000 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 029 991	-862 989
Résultat de l'exercice	-335 134	-167 001
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 634 975	3 970 109
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	36 237	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 419	6 676
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 341 667
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	189 656	1 348 343
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 824 631	5 318 452



Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						-100,00
Total						-100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	156 564		156 002		561	0,36
Total	156 564		156 002		561	0,36
MARGE SUR M/SES & MAT	-156 564		-156 002		-562	0,36
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions	300 000				300 000	
Autres charges	1				1	
Total	300 001				300 001	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-456 564		-156 002		-300 562	192,67
Produits financiers						
Charges financières	1 220 237				1 220 237	
Résultat financier	-1 220 237				-1 220 237	
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-1 676 801		-156 002		-1 520 799	974,86
Produits exceptionnels	1 341 667				1 341 667	
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	1 341 667				1 341 667	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			11 000		-11 000	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-335 134		-167 001		-168 133	100,68



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 CLUB PME 2017 MANON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 824 631 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 335 134 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	5 000 075			5 000 075
Total	5 000 075			5 000 075
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		1 219 000		1 219 000
Total		1 219 000		1 219 000
ACTIF NET				3 781 075

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
RESIDENCE MANON 75015 PARIS 15	5 000 100	-708 222	100,00	129 060
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	5 000 075	3 781 075			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 310 999 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	310 999	310 999	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	310 999	310 999	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	300 000
Total	300 000

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000 100,00 euros décomposé en 5 000 100 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 189 656 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 419	153 419		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36 237	36 237		
Produits constatés d'avance				
Total	189 656	189 656		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	36 237			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 505
Total	5 505

123 Club PME 2017 MANON

Société par actions simplifiée au capital 5 000 100 euros
Siège social : 94, rue de la Victoire – 75009 Paris
830 049 458 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 16 février,

Je soussigné Xavier Anthonioz Rossiaux représentant de la société 123 Investment Managers, Président de la société Club PME 2017 MANON (ci-après, la « Société »), a établi le présent procès-verbal constatant le résultat de la consultation écrite effectuée par courrier adressé le 25 février 2026 à chaque associé et portant sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- Examen du rapport de gestion établi par le Président ;
- Examen du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par le Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

A titre extraordinaire :

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance en remplacement d'un membre démissionnaire ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le cabinet MS CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire, a été avisé de cette consultation par lettre recommandée avec accusé réception en date du 25 février 2026.

Les documents suivants ont été mis à la disposition des associés au siège social et sur le site internet de la Société :

- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes ;

Les associés devaient adresser leur bulletin de vote au siège social dans le délai fixé par la lettre de consultation, à savoir avant ce jour.

Douze associés ont adressé leur bulletin de vote au siège social dans ledit délai.

En conséquence, lesdits associés, qui détiennent 493 350 actions sur les 5 000 100 actions émises par la Société, ont pu valablement exprimer leur vote.

Les bulletins de vote demeureront annexés au présent procès-verbal.

Les résolutions soumises à l'approbation des associés ont fait l'objet des votes ci-après consignés.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été communiqués, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Les associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts.

En conséquence, les associés donnent au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution a obtenu les votes suivants :

- **Pour l'adoption : 433 350 voix ;**
- **Contre l'adoption : 60 000 voix ;**
- **Abstention : 0 voix.**

En conséquence, la résolution a été adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 335 134 euros en totalité au compte « Report à nouveau », qui s'élèvera ainsi à (1 365 125) euros.

Conformément à la loi, les associés prennent acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre du dernier exercice.

Cette résolution a obtenu les votes suivants :

- **Pour l'adoption : 433 350 voix ;**
- **Contre l'adoption : 60 000 voix ;**
- **Abstention : 0 voix.**

En conséquence, la résolution a été adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, ratifient les conventions de cette nature conclues au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution a obtenu les votes suivants :

- **Pour l'adoption : 43 350 voix ;**
- **Contre l'adoption : 60 000 voix ;**
- **Abstention : 0 voix.**

En conséquence, la résolution a été adoptée

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prennent acte de la démission de M. Antonio Graça de ses fonctions de membre du Comité de Surveillance et décide de désigner Mme Isabelle Deby, de nationalité française, née le 5 septembre 1982 à Bondy (93) demeurant 60, rue des Tournelles 75003 Paris comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée illimitée.

Mme Isabelle Deby ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions mais elle aura droit au remboursement de frais raisonnables qu'elle aura exposé au titre de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Mme Isabelle Deby, informée du projet de sa nomination a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Cette résolution a obtenu les votes suivants :

- Pour l'adoption : 433 350 voix ;
- Contre l'adoption : 60 000 voix ;
- Abstention : 0 voix.

En conséquence, la résolution a été adoptée

CINQUIEME RÉOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution a obtenu les votes suivants :

- Pour l'adoption : 483 350 voix ;
- Contre l'adoption : 60 000 voix ;
- Abstention : 0 voix.

En conséquence, la résolution a été adoptée

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président,
123Investment Managers
M. Xavier Anthonioz Rossiaux

SAS 123 CLUB PME 2017 MANON

94 rue de la Victoire
75009 PARIS 09

Plaquette au 31/12/2024

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



**PR+MIER
MONDE=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables
des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Paris Île-de-France.

PREMIER MONDE

13 rue Saint Lazare
75009 PARIS

Tél. 01.43.12.36.40 Fax. 01.40.07.53.42
contact@premiermonde.fr
www.premiermonde.fr

Sommaire

1. COMPTES ANNUELS	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Soldes intermédiaires de Gestion	6
Annexe	7
2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	14
Détail du Bilan	15
Détail du Compte de résultat	17
Détail des Soldes intermédiaires de gestion	18
Liste des immobilisations	20
3. DECLARATIONS FISCALES	21
Déclaration de résultat n°2065	22
Etat Fiscaux 2033A à 2033G	24



Plaquette

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTES ANNUELS

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 123 CLUB PME 2017 MANON relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 824 631
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable (Perte)	-335 134

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 14/05/2025

FRANCK ROSSI
EXPERT-COMPTABLE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 000 075	1 219 000	3 781 075	5 000 075
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 000 075	1 219 000	3 781 075	5 000 075
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	10 999		10 999	11 437
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	300 000	300 000		300 000
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	32 557		32 557	6 940
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	343 556	300 000	43 556	318 377
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 343 631	1 519 000	3 824 631	5 318 452

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000 100	5 000 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 029 991	-862 989
Résultat de l'exercice	-335 134	-167 001
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 634 975	3 970 109
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	36 237	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 419	6 676
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 341 667
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	189 656	1 348 343
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 824 631	5 318 452

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						-100,00
Total						-100,00
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	156 564		156 002		561	0,36
Total	156 564		156 002		561	0,36
MARGE SUR M/SES & MAT	-156 564		-156 002		-562	0,36
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions	300 000				300 000	
Autres charges	1				1	
Total	300 001				300 001	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-456 564		-156 002		-300 562	192,67
Produits financiers						
Charges financières	1 220 237				1 220 237	
Résultat financier	-1 220 237				-1 220 237	
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-1 676 801		-156 002		-1 520 799	974,86
Produits exceptionnels	1 341 667				1 341 667	
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	1 341 667				1 341 667	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			11 000		-11 000	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-335 134		-167 001		-168 133	100,68

Soldes intermédiaires de Gestion

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance	147 000		147 000			
MARGE DE PRODUCTION	-147 000		-147 000			
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T						
MARGE BRUTE GLOBALE	-147 000		-147 000			
Autres achats et charges externes	9 564		9 002		561	6,23
VALEUR AJOUTEE	-156 564		-156 002		-561	0,36
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-156 564		-156 002		-561	0,36
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits						-100,00
Dot. amortissements et provisions	300 000				300 000	
Autres charges	1				1	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-456 564		-156 002		-300 562	192,67
Quote part résultat en commun						
Produits financiers						
Charges financières	1 220 237				1 220 237	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-1 676 801		-156 002		-1 520 799	974,86
Produits exceptionnels	1 341 667				1 341 667	
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	1 341 667				1 341 667	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			11 000		-11 000	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-335 134		-167 001		-168 133	100,68